

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Recu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID: 081-258100072-20250414-14042025_1-DE

2025 /

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le conformément Président aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

08 avril 2025

Date d'affichage:

08 avril 2025

Nombre de délégués

en exercice: 59

Délibération n°: 14042025 /1

Nombre de voix délibératives :

Membres titulaires présents : 28

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Francis REMIOT) est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.1 et 2.4, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Sylvian CALS (pouvoir de Myriam VIGROUX), François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir de Jean ESQUERRE), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX (pouvoir de Franck MONNERET), Jacques MAURY, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC (pouvoir de Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Christian HAMON_(représenté par Thierry FOUCHÉ), Joël IMBERT (représenté par Charly ESPITALIER), Daniel MAYNADIER (représenté par Joël MARCATO)

Membres suppléants présents : 3

Thierry FOUCHÉ (représente Christian HAMON), Charly ESPITALIER (représente Joël IMBERT), Joël MARCATO (représente Daniel MAYNADIER)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean ESQUERRE (pouvoir à Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Marc MADERN (pouvoir à Jean-Paul RAYSSAC), Franck MONNERET (pouvoir à Didier MAHOUX), Francis REMIOT (pouvoir à Alain ASTIE), Myriam VIGROUX (pouvoir à Sylvian CALS).

Membres titulaires excusés : 23 Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Alain CLERGUE, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Éric LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Jacques SALVETAT, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 23/01/2025

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 23 ianvier 2025 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 23 janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

> Certifié conforme A Albi, le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance M. François COLLADO

Le Président M. Alain ASTIE



Délibération n°1 du 14 avril 2025 / page : 1

Envoyé en préfecture le 24/04/2025 Reçu en préfecture le 24/04/2025

ID: 081-258100072-20250414-14042025_1-DE